

PAGE 1 DE 6

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

9/7/01

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Dow AgroSciences B.V.
Laarstraat 16
B-2610 Wilrijk
BELGIQUE

NUMERO D'URGENCE : +33/3-88.53.36.76 (DRUSENHEIM / Bas Rhin)

CENTRE ANTI-POISONS DE BRUXELLES : 070/245.245

Nom du produit: **GLYPHOSATE 360 SL HERBICIDE (NAF-595) = HURRICANE**

Code produit: 79365

Date de création: 03 01

Référence: EEF16

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composant(s) contribuant aux dangers :

			CAS	EINECS
Glyphosate	360 g/L	Xi; R41-52/53	001071-83-6	213-997-4
Inertes	q.s.p.			

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Toxique pour les algues.

4. PREMIERS SECOURS

Ne jamais faire boire ou faire vomir si le patient est inconscient ou a des convulsions.

Ingestion

Ne pas faire vomir. Appeler un médecin. La décision de faire vomir ou non doit être prise par un médecin.

Contact avec les yeux

Laver les yeux à grande eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

PAGE 2 DE 6

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

9/7/01

GLYPHOSATE 360 SL HERBICIDE (NAF-595)

Contact avec la peau

Laver à l'eau courante ou doucher. Si on dispose de savon, l'utiliser. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Inhalation

Emmener à l'air frais. Consulter un médecin.

Note au médecin

Pas d'antidote spécifique. Les symptômes probables suite à une ingestion sont des nausées, vomissements et diarrhées. Traitement de soutien au choix du médecin en fonction des réactions du patient.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**Moyens d'extinction**

Brouillard d'eau ou fines gouttelettes. Dioxyde de carbone. Poudre. Mousse.

Produits de combustion dangereux.

En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants.

Protection des intervenants

Porter des vêtements de protection et un appareil de protection respiratoire autonome.

Informations supplémentaires

Refroidir les récipients en les aspergeant d'eau. Contenir l'écoulement pour empêcher la contamination de l'eau ou des systèmes de drainage.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**Précautions individuelles**

Porter des vêtements de sécurité appropriés et une protection pour les yeux et le visage (voir section 8).

Précautions pour la protection de l'environnement

Né pas rejeter dans les égouts ou autre cours ou étendue d'eau. Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

Méthodes de nettoyage

Eponger avec du sable ou autre absorbant non-combustible, stocker dans des récipients, puis éliminer. Pour les déversements importants, barricader la zone et consulter le fabricant. Si une assistance supplémentaire est nécessaire, téléphoner au numéro d'appel d'urgence.

PAGE 3 DE 6

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

9/7/01

GLYPHOSATE 360 SL HERBICIDE (NAF-595)

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Avoir une bonne hygiène personnelle. Ne pas manger ou stocker de nourriture dans la zone de travail. Se laver les mains et les parties du corps exposées avant de manger, boire ou fumer et après le travail.

Stockage

Stocker ces produits conformément aux réglementations applicables. Stocker dans le récipient d'origine, dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Protéger des températures extrêmes. Ne pas stocker à proximité de nourriture, boissons, nourriture pour animaux, produits pharmaceutiques, cosmétiques ou engrais. Conserver hors de la portée des enfants.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition

Aucun(e) n'est établi(e) pour le mélange.

Mesures d'ordre technique

Une bonne ventilation générale devrait être suffisante dans la plupart des conditions. Il peut être nécessaire de prévoir une ventilation d'aspiration locale pour certaines opérations.

Protection respiratoire

Dans la plupart des conditions, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire. Cependant, lorsque les valeurs limites d'exposition et/ou les valeurs de confort risquent d'être dépassées, utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat purifiant l'air.

En cas d'urgence, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome en surpression.

Protection des mains et de la peau

Porter des vêtements propres à manches longues couvrant le corps. Utiliser des gants imperméables au produit en cas de contact prolongé ou fréquemment répété.

En cas d'urgence : Utiliser des vêtements de protection imperméables à ce produit. Choisir les articles spécifiques en fonction de l'opération à effectuer.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité. En cas de risque de contact avec le liquide, il est recommandé de porter des lunettes pour travaux chimiques.

PAGE 4 DE 6

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

9/7/01

GLYPHOSATE 360 SL HERBICIDE (NAF-595)

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: liquide limpide
Couleur	: jaune clair
Odeur	: légèrement aminée
Densité relative (eau=1)	: 1,170 g/cm ³ (20 deg.C)
pH	: 5.24 (pur)
Viscosité cinématique	: 50.1 mm ² /s (20 deg.C)
Inflammabilité	: non inflammable
Point d'éclair	: aucun(e) (à base d'eau)
Solubilité dans l'eau	: soluble
Caractéristiques d'explosivité	: non explosif
Tension de surface	: 44.5 mN/m (25 deg.C)
Temp. d'inflammation spontanée	: >400 deg.C

10. STABILITE ET REACTIVITE**Stabilité chimique**

Stable dans les conditions normales de stockage.

Conditions à éviter

Chaleur excessive.

Matières à éviter

Produits fortement basiques, acides ou oxydants.

Produits de décomposition dangereux

Aucun, dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Ingestion**

Toxicité faible en administration unique par voie orale.

DL50 par voie orale pour le rat : >5000 mg/kg.

Contact avec la peau

DL50 par voie cutanée, pour le lapin : >5000 mg/kg.

Une exposition prolongée unique ne devrait pas provoquer l'absorption à travers la peau de quantités nocives de produit.

Essentiellement non irritant pour la peau. Une exposition prolongée ou répétée ne devrait pas provoquer d'irritation cutanée notable.

Sensibilisation

Ne sensibilise pas la peau des cochons d'Inde.

Contact avec les yeux

Peut provoquer une irritation oculaire modérée.

PAGE 5 DE 6

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

9/7/01

GLYPHOSATE 360 SL HERBICIDE (NAF-595)

Inhalation

CL50, par inhalation, pour le rat : >5 mg/L.

Pas d'effets indésirables prévisibles par cette voie d'exposition qui ne peut être qu'accidentelle lors d'une manipulation industrielle correcte.

Cancérogénèse

N'a pas provoqué de cancer dans les expérimentations animales à long terme.

Mutagenèse

Résultats négatifs aux tests de mutagenèse in vitro.

Effets sur la reproduction et le développement

N'a pas provoqué de malformation congénitale chez les animaux de laboratoire.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**Persistance et dégradabilité**

Etroitement lié au sol et très résistant à l'entraînement par lessivage et à l'éluion. Le processus majeur de dégradation est de nature microbienne et intervient rapidement. La demi-vie dans les sols dépend du type de sol et des conditions ; elle est d'environ 60 jours.

Toxicité aquatique

Produit non nocif pour les poissons dans des conditions aiguës (CL50>100mg/L).

Produit non nocif pour les invertébrés aquatiques dans des conditions aiguës (CE50>100mg/L).

Produit toxique pour les algues (1mg/L <CI50 <10mg/L).

Toxicité aviaire.

Ce produit n'est pratiquement pas toxique pour les oiseaux dans des conditions aiguës (DL50 > 2000 mg/kg).

Informations supplémentaires

DL50 pour les abeilles : >100 microgramme/abeille.

DL50 pour les vers de terre : >1000 mg/kg.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les fossés avec des produits chimiques ou des emballages vides les ayant contenus. Laver soigneusement. Eliminer les emballages vides et les eaux de lavage en toute sécurité et conformément aux réglementations. Choisir de préférence un récupérateur agréé ou un incinérateur homologué. Ne pas réutiliser l'emballage pour un quelqu'autre usage.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

9/7/01
GLYPHOSATE 360 SL HERBICIDE (NAF-595)

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Envoi d'échantillons par la poste interdit. Ce produit ne nécessite aucune classification pour le transport.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information spécifique pour la Belgique :

Ce produit est autorisé sous le no. d'autorisation : 9155/B.

9255/B.
↓
sur B. IDONT.

Symbole de danger : Aucun

Risques particuliers : Aucun.

Conseils de prudence : S2 Conserver hors de la portée des enfants.
S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation, mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date d'établissement de la fiche. Ils sont donnés de bonne foi.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.